

L'an deux mille quinze, le vendredi 27 mars, à 18H30, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.

Présents : Roger NACCACHE, Bruno MARTINET, Olivier LE CAM, Patrice CLAMOTE, Luc GOLDENBERG, Bertrand SERVOIS, Céline ROBERGE, Sandrine VOCORET, Caroline SAILLARD, Christelle BARRIERE, Martine MÉTÉNIER, Sébastien JORANDON

Absent ayant donné procuration : Hervé COLINOT à Olivier LE CAM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A 10 voix pour et 3 voix contre :

- vote les taux des taxes pour 2015 : **Taxe d'habitation** : 18.84 %, **Taxe foncière bâti** : 27.96 %, **Taxe foncière non bâti** : 96.57 %, **Cotisation foncière des entreprises** : 30.66 %
- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement du Budget Principal à l'article 1068 soit : 66 583 € et au 002 soit 18 603.07 €.
- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du Budget annexe Déchets Ménagers en section d'investissement au 002 soit : 52 430.40 €.
- décide d'affecter l'excédent de la section d'exploitation du Budget annexe Assainissement à l'article 002 soit 3 812.85 €
- vote une subvention de 20 000 € pour le budget CCAS 2015.
- vote une subvention de 46 000 € pour le budget assainissement 2015.
- vote une subvention de 20 000 € pour le budget déchets ménagers 2015.
- vote le Budget Primitif Principal 2015 qui s'équilibre : **Section de fonctionnement** : 1 820 636 € **Section d'investissement** : 1 944 340 €
- vote le Budget Primitif du Budget annexe Assainissement 2015 qui s'équilibre : **Section de fonctionnement** : 90 122.85 € **Section d'investissement** : 92 025.03 €
- vote le Budget Primitif Annexe Déchets Ménagers 2015 qui s'équilibre : **Section de fonctionnement** : 141 930.40 €
- **Section d'investissement** : 976 €
- décide d'adhérer à l'agence d'ingénierie départementale du Cher pour traiter les dossiers d'Urbanisme
- adopte les statuts de l'agence d'ingénierie départementale du Cher,
- désigne Patrice CLAMOTE, pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence d'ingénierie départementale du Cher.
- accorde une subvention d'un montant de 4000 € au comité des œuvres du personnel communal.

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,

